

22.10.2018

Recommandé
Ministère Public de la Confédération
Taubenstrasse 16
CH – 3003 Berne

Recommandé
Département Fédéral de la Justice
Palais fédéral Ouest
CH – 3003 Berne

Monsieur Alain BERSET
Président de la Confédération
Palais Fédéral
3003 Berne

www.swisscorruption.info/censure/2018-10-22_plainte.pdf

Plainte pour Abus d'autorité, crime organisé en bande, Escroquerie par métier et blanchiment d'argent

A l'encontre des Autorités vaudoises et de la Confédération et contre toute personne physique et morale en lien avec les faits décrits, Providers, banques, etc.

Demande réitérée urgente de **mise sous tutelle de l'Etat de Vaud**

Levée **immédiate de la censure du Site www.worldcorruption.info et levée des mesures de déréférencement ordonnées à GOOGLE.**

Réserves civiles

Compétences et Récusations

L'Appendice N° 1 qui fait partie intégrante de la présente plainte, traite la motivation concernant les compétences et récusations

* * * * *

Préambule

Une **mafia** est une **organisation criminelle** que l'Etat est censé condamner et poursuivre et dont les activités sont soumises à une direction collégiale occulte qui repose sur une stratégie d'infiltration de la société civile et des institutions. On parle également de *système mafieux*. Quant au **crime organisé** pratiqué par cette **organisation criminelle**, il est une structure humaine relativement stable de plusieurs personnes respectant les ordres d'un chef ou d'un comité de direction pour faire des profits illicites par des méthodes prohibées.

La Suisse a réussi le tour de force de « revisiter » les règles de l'ordre mafieux, dans le sens que l'Etat ne poursuit plus l'ordre mafieux et les organisations criminelles qui en découlent, mais que **l'Etat suisse est devenu cet Ordre mafieux qui agit dès lors en toute impunité** et poursuit et condamne abusivement et illégalement de manière anticonstitutionnelle, tous les Citoyens qui dénoncent les Mafieux impliqués et les crimes qu'ils commettent.

* * * * *

Censure du Site www.worldcorruption.info

Ex. d'accès direct sur Internet aux pièces du dossier : www.swisscorruption.info/censure/censure01.pdf

Plainte pour complicité d'escroquerie par métier et blanchiment d'argent et tous les chefs d'accusation en fonction des faits décrits, à l'encontre de la Procureure vaudoise Sophie KOEHLI-RODIEUX, du Procureur vaudois Stéphane COLETTA et de Me Chef d'Orchestre, plaignant, Avocat _____, auteur au surplus des CRIMES dénoncés sur le Site séquestré illégalement www.worldcorruption.info/savioz.htm et dans le présent courrier.

Le 21 juin 2018, la Procureure **Sophie KOEHLI-RODIEUX**, a rendu une décision de séquestre dans le dossier vaudois PE18.010804-SRD (**Pièce 01 pdf**), du Site www.worldcorruption.info dont je suis propriétaire. Dans ce même dossier, elle a ouvert une enquête dirigée contre Gerhard ULRICH qui héberge ses envois publics sur mon Site.

Cette décision a été prise sur plainte abusive de l'avocat retraité fribourgeois Chef d'Orchestre, dénoncé dans le cadre de sa complicité dans l'escroquerie par UBS SA et Aldo FERRAGLIA, contre Birgit SAVIOZ. UBS SA et CREDIT SUISSE ont également été complices de l'escroquerie du patrimoine de la famille BURDET. Tous les éléments de **l'escroquerie, des abus d'autorité et du faux dans les titres** commis par Chef d'Orchestre, sont explicitement démontrés sous le lien www.worldcorruption.info/savioz.htm – Voir aussi www.worldcorruption.info/burdet.htm pour l'escroquerie BURDET.

Précédemment, le procureur vaudois **Stéphane COLETTA** avait lui aussi déjà exigé le séquestre du Site précité par une Ordonnance pénale du 5 octobre 2016. (**Pièce 02 pdf**). Seuls les Providers SWISSCOM et CITYCABLE avaient donné suite à cette ordonnance rendue sans jugement. Dans cette première Ordonnance, j'ai au surplus été condamné à 75 jours de prison pour calomnie (prison ferme puisque je ne pourrai pas assumer les jours-amende), pour avoir dénoncé une escroquerie effective, établie par des preuves indiscutables. **Les Magistrats vaudois et fribourgeois** s'évertuent à couvrir systématiquement les CRIMES de Chef d'Orchestre depuis le début des années 2000. Les membres des Gouvernements respectifs **sont donc TOUS directement complices des crimes dénoncés et sont TOUS civilement responsables.**

Etat de Vaud

Canton où le Pouvoir Judiciaire est corrompu et aux ordres des politiques – Gouvernement et Parlement – eux aussi en grande partie corrompus.

Les éléments développés ci-après et sur le Site Internet séquestré dénoncent les membres de l'Autorité judiciaire vaudoise www.worldcorruption.info/evaluations.htm au service des politiques très actifs dans le crime organisé et le blanchiment d'argent. Le fait que **les juges versent une partie de leur salaire au Parti politique qui les élit**, n'est certainement pas étranger au phénomène. Relevons que le lien des évaluations traite aussi de la corruption fédérale. Il devient évident à la lecture des différentes évaluations, que les magistrats ont globalement un intérêt direct à la censure du Site. **Pour les Procureurs cités plus haut** qui ont ordonné le séquestre de WORLDCORRUPTION, je vais démontrer ci-dessous que leur abus d'autorité s'est fait dans **un but d'intérêt personnel aussi**. Ces abus d'autorité sont d'autant plus graves que les **décisions ont été rendues sans aucun jugement** et sans aucune instruction objective. **Je n'ai jamais été entendu**, ni par l'un, ni par l'autre des procureurs.

Les procureurs COLETTA et KOEHLI-RODIEUX ont tous deux agi sur plainte de l'avocat **Chef d'Orchestre** qui s'est acharné sans cesse sur le soussigné, sur le Président d'Appel-au-Peuple Gerhard ULRICH et sur Daniel CONUS, depuis les années 2002. Les procureurs se sont succédés pour servir les intérêts de Chef d'Orchestre. Il y a eu tout d'abord Françoise DESSAUX, aujourd'hui vice-Présidente du Tribunal des Assurances du Canton de Vaud. Yves NICOLET, aujourd'hui Procureur fédéral, qui avait succédé à Françoise DESSAUX. Tous deux ont reçu leur promotion en remerciements des instructions menées seulement à charge pour nous faire condamner et ainsi préserver les Criminels en cols blancs ou en robes noires. **Tous deux avaient refusé que nous fassions la Preuve de la Vérité.** Ils ont voulu couvrir les crimes de Chef d'Orchestre alors qu'ils auraient dû le poursuivre d'office www.swisscorruption.info/censure/2007-07-11_nicolet_refus_preuve_verite.pdf

On comprend dès lors que les deux nouveaux procureurs veillent eux aussi rechercher une promotion rapide en bafouant nos droits, en bafouant la liberté d'expression et en poursuivant le travail de leurs prédécesseurs tout en cautionnant les **crimes commis et couverts jusqu'à ce jour**. Notons que Chef d'Orchestre avait déclaré devant le Procureur Yves NICOLET, que les plaintes contre Daniel CONUS devaient être poursuivies, **parce que le prévenu était le seul qui avait encore de l'argent**. C'est comme ça que Chef d'Orchestre a touché près de CHF 100'000.- de dépens et autres frais de la part de Daniel CONUS et davantage encore de Birgit SAVIOZ.

Il est alors intéressant de comprendre enfin les raisons qui ont conduit Chef d'Orchestre à s'acharner contre nous. Le dossier de Birgit SAVIOZ relevait d'un conflit d'**escroquerie au profit d'UBS SA**. Mais à ce jour, rien ne m'avait permis de comprendre un tel acharnement pour quelques centaines de milliers de francs escroqués par une banque. Ce n'est qu'en questionnant des gens sur les liens de famille dans le crime organisé pour l'escroquerie des royalties, que j'ai appris que **Chef d'Orchestre est en fait le frère de Chef d'Orchestre2** domicilié _____ . Ce dernier est un ex administrateur de **(SBG-UBS) Schweizerische Bankgesellschaft Zürich CH-020.3.923.521-9**. Chef d'Orchestre2a été inscrit à ce RC jusqu'en mars 1992 (un peu la même période de Christoph BLOCHER) avec procuration limitée au siège principal. La période correspond à l'escroquerie des 100 milliards de royalties versées par le KOWEIT pour l'extinction des puits de pétrole grâce aux procédés de Joseph FERRAYÉ et à la première vente des systèmes lors de la FRENCH TRADE WEEK du 23 au 29 novembre 1991 à KOWEIT-City... Il est intéressant dès lors de prendre connaissance des sociétés de participations, gestion immobilières, fonds de prévoyance, brevets, etc. contrôlées ensuite par Jacques et Chef d'Orchestre (SIGEFA SA, TASAB SA)...

Depuis le début de ses plaintes, Chef d'Orchestre voulait faire fermer mes Sites de dénonciation du crime organisé, même quand il n'était plus cité dans ceux-ci, mais sur lesquels je défendais l'escroquerie des royalties et sur lesquels j'accusais entre-autres UBS d'escroquerie et de blanchiment d'argent par métier. Chef d'Orchestre ne voulait tout simplement plus que je puisse mettre UBS en cause et remonter jusqu'à lui et son frère ! D'autres « ORCHESTRE » figurent encore dans ma base de données, pour lesquels il faudra étudier les liens avec _____ et _____.

Magistrats au service du crime organisé en bande et complices d'escroquerie et de blanchiment

Voyons ci-dessous de quelle manière des procureurs vaudois abusent du devoir de fonction pour lequel ils ont été nommés et de leur pouvoir au profit du crime organisé, de l'escroquerie et du blanchiment d'argent.

Sophie KOEHLI-RODIEUX

La Procureure KOEHLI-RODIEUX est mariée à Adrien KOEHLI dont les liens sont intéressants. Les membres de sa famille dans ma base de données, démontrent l'intérêt personnel de la procureure – au-delà de la plainte de Chef d'Orchestre et de la dénonciation de la corruption en général – d'ordonner la fermeture du Site WORLDCORRUPTION, pour empêcher de mettre en cause les membres de sa propre famille.

Le fichier joint (**Pièce 03 pdf**) n'est basé que sur le seul nom de **KÖHLI-RODIEUX Sophie** en lien avec certains **membres de sa famille** (voir ci-dessous) **et certains membres du pouvoir judiciaire vaudois liés au blanchiment des royalties**, déjà enregistrés dans ma base de données. Le résultat obtenu non exhaustif est surprenant (482 pages) :

- KÖHLI Adrien (mari)
- RODIEUX Bernard (père)
- RODIEUX Yvonne (mère)
- KÖHLI Philip (beau-frère - décédé)
- KÖHLI Mélanie
- BUCHER Ursula

- Membres du pouvoir judiciaire vaudois liés au blanchiment des royalties et complices de Chef d'Orchestre et des crimes judiciaires pour escroquerie BURDET, FERRAYÉ, GUTKNECHT, SAVIOZ, et la plupart des dossiers BERNLEAKS. www.censure.info pour contourner la censure.

Nous verrons plus loin que de leur côté, les **Providers** ont obéi aux ordres de la « juge » mafieuse et criminelle, sans qu'aucun jugement n'ait été rendu et en violant l'Art. 49 de la Loi sur les Télécommunications (LTC), **parce que leurs administrateurs agissaient eux aussi dans un but d'intérêts personnels** et du fait qu'ils sont en lien direct avec le blanchiment des royalties FERRAYÉ.

Stéphane COLETTA

Il a été avocat de l'Etude **SedLex Avocats** à Lausanne avant d'être procureur. L'un des Avocats de l'Etude précitée, **Alexandre REIL** a contribué à escroquer ma famille, volontairement plutôt que par incompetence, parce que l'incompétence serait alors très, très grossière... Alexandre REIL est en outre administrateur de la Société Fiduciaire Michel Favre SA à Lausanne, réviseur dont les sociétés de certains clients sont assurément liées au blanchiment. De plus, il est également administrateur de la Sté **Corhofi SA** à Renens dont certains administrateurs ont été actifs dans le blanchiment.

Stéphane COLETTA est membre de la **Société suisse d'échecs** aux côtés de Walter OBERHOLZER qui a été aussi membre de **MOCSA / ex Ascom (Schweiz) AG** à Berne. Nombre d'Administrateurs de MOCSA AG figurent aux RCs de SKA/CS ou CREDIT SUISSE TRUST ou CREDIT SUISSE (BPS), CREDIT SUISSE FIRST BOSTON, UBS SA, **SBG/UBS**, ALCAN, (Blocher-Ebner-Marchionne) SGS, SUNRISE, ALCATEL, ETAVIS TSA SWISSCOM, BLUEWIN, SIEMENS, IBM, RUAG, BÜHLER AG, PRICEWATERHOUSE COOPERS, KPMG, ERNST & YOUNG, ARTHUR ANDERSEN, SKYGUIDE, RAIFFEISEN, VALIANT BANK, BZ BANK, HSBC, BL KOMMERZ, JPMorgan, BANK LEU, CLARIDEN-LEU, KUONI, SR Technics, SWISS International, SBB-CFF, NESTLE, SANITAS, ALPIQ, JELMOLI, Etc., soit toutes des sociétés qui sont liées étroitement à l'escroquerie et au blanchiment des royalties comme le démontre entre-autres la ([Pièce 04 pdf](#)). MOCSA AG, fondée en 1919, a vu son expansion démarrer en 2010 par des reprises de sociétés en centaines de millions, avant d'être cédée par diverses fusions et reprises d'actifs. MOCSA AG est actuellement en liquidation (c'est une manière de faire disparaître l'historique des transactions). Il est très intéressant de consulter la rubrique fusions et faits particuliers... Notons qu'ASCOM était un client de SWISSCOM IT Services.

Tutelle de l'Etat de Vaud

Pour soutenir la demande de tutelle à l'encontre de l'Etat de Vaud et démontrer les infiltrations Mafieuses dans les Institutions judiciaires vaudoises, quelques exemples de magistrats compromis figurent dans l'Appendice 2.

Partis politiques structurés en organisation mafieuse

Les Partis politiques corrompus ont planifié l'escroquerie et le blanchiment

Les Providers dénoncés ont censuré le moyen qui permettait de dénoncer publiquement les crimes auxquels ils participent – sur la seule base d'une ordonnance rendue par une complice, sans aucun acte de jugement. Leur attitude étant illégale, les Providers n'ont fait aucune mention à une Ordonnance judiciaire, pour justifier la censure du Site. Ainsi, lorsqu'un Internaute demande worldcorruption.info, il obtient la mention suivante : « Ce site est inaccessible. www.worldcorruption.info n'autorise pas la connexion. **Les Providers coupables laissent ainsi croire à l'Internaute que la connexion n'est pas possible du fait du Site lui-même et non de leur censure illégale. Il y a donc une volonté réelle de tromper l'Internaute et de nuire à nos intérêts.**

Ils ont démontré leur volonté de dissimuler à l'Opinion publique des escroqueries qui portent directement ou indirectement préjudice à l'Etat et aux Citoyens, puisque ces escroqueries ont eu une incidence directe sur les revenus (impôts) de l'Etat. Leur comportement relève du Crime organisé et les **licences d'exploitation des Providers** concernés, qui ont violé l'Art. 49 LTC à des fins d'intérêts personnels ou pour ceux de leurs administrateurs ou de leurs complices, **doivent être retirées** et confiées à des sociétés dignes de confiance. Ils doivent tous – personnes physiques et morales – être poursuivis pénalement et civilement à titre personnel et individuel et tous solidairement.

Cette censure vient également à point pour les membres du Parlement et du Gouvernement fédéral, dans une période où le Peuple réclame la transparence sur le financement des Partis. L'opacité actuelle de ces financements, sert les intérêts des Partis de droite, puisque TOUS, **PLR, PDC et UDC, etc.** sont financés par les profits de sociétés souvent engagées dans le blanchiment des royalties et qui de ce fait financent les politiciens qui peuvent leur garantir l'impunité ! Rappelons que cette opacité a largement permis à l'**UDC** de Christoph BLOCHER, de financer des campagnes abjectes, pour gagner les 29 % de l'électorat actuel. Les réserves constituées en faveur des Partis, lors de l'escroquerie des royalties, doivent être impressionnantes et il est évident qu'en **révéler les sources conduirait tous ces Mafieux en Prison.**

Les Providers au service du crime organisé et du blanchiment

Réserves civiles

Compte tenu de l'implication politique de nombreux Administrateurs ou membres de direction inscrits aux Registres du commerce des différents Providers, de leur capacité économique au sein des sociétés qu'ils administrent, de leur influence nationale politique, ainsi que de leur capacité de contrôle de l'Opinion publique et en fonction surtout du pouvoir économiques des sociétés sur lesquelles ils ont une influence, je fixe les réserves civiles contre **l'ensemble des Providers, leurs Administrateurs et membres de direction à titre individuel et personnel, qu'ils soient en activité ou l'aient été depuis 1991, solidairement** à hauteur de **CHF 10'000 milliards.**

SWISSCOM (SCHWEIZ) AG, Tiefenastrasse 6, 3050 Berne ([Pièce 05 pdf](#))

Pour l'un de ces Providers – SWISSCOM – qui est détenu en majorité par la Confédération, la décision de censure est certainement la plus grave et la Ministre de tutelle – en l'occurrence **Doris LEUTHARD-HAUSIN** doit être **poursuivie pénalement.** Il en est de même du Président du Conseil d'Administration Hans-Ulrich LOOSLI, du vice-Président Frank ESSER, des Administrateurs Roland ABT, Valérie **BERSET-BIRCHER**, Alain CARRUPT, Anna MOSSBERG et Renzo SIMONI. Les membres de la Direction ne doivent bien évidemment pas échapper à la sanction : Urs SCHAEPPI Président, Heinz HERREN, Urs LEHNER, **Mario Alois ROSSI**, Hans Christian WERNER, Marc WERNER, Dirk WIERZBITZKI, la plupart d'entre eux figurant à large échelle dans les sociétés qui contribuent au blanchiment des royalties, selon notre base de données.

Concernant Doris LEUTHARD-HAUSIN, il est important de définir si un lien de parenté existe entre elle et un certain Markus LEUTHARD, originaire de Merenschwand et domicilié à Merenschwand (dans les années 1992-1996). Le Markus LEUTHARD en question a été inscrit au RC **CH-020.3.923.521-9** de **(SBG-UBS) Schweizerische Bankgesellschaft Zürich** le **6 mars 1992** au moment où **SBG/UBS escroquait les royalties.** Il en est sorti le 25 juin 1996 après la levée des séquestres sur les royalties escroquées et la mise en œuvre des **conventions pour détourner les fonds.**

www.worldcorruption.info/panama_papers.htm

Markus LEUTHARD a en outre figuré dans d'autres RC de UBS et dans une dizaine d'autres sociétés.

De plus, Doris LEUTHARD a été Présidente du **PDC suisse** et à ce sujet il y a lieu de consulter la page www.worldcorruption.info/giroud-vins.htm. On constate que le **PDC** – comme du reste le **PLR** et l'**UDC** www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm – **a tenu une place prépondérante dans l'escroquerie des royalties.** Voir aussi pour le **PDC** le mémoire de la plainte contre Dominique

Observons alors les Présidences du **PDC** depuis 1992 :

- 1992 – 1994 SCHMID-SUTTER Carlo
- 1994 – 1997 COTTIER Anton † (Plaignant contre Appel au Peuple)
- 1997 – 2001 DURRER Adalbert † (Administrateur de **BDO** *, UBS, membre Rotary)
- 2001 – 2004 STÄHELIN Philipp
- 2004 – 2006 LEUTHARD Doris
- 2006 – 2016 DARBELLAY Christophe
- 2016 – PFISTER Gerhard (Il a présidé la « **Jerusalem Foundation Zürich** » **)

Vice-Présidents :

- 2001 – 2004 Doris LEUTHARD
- 2004 – 2015 Dominique DE BUMAN ***
- 2016 – 2016 Yannick BUTTET

* BDO (Réviseurs) ont été et sont toujours très actifs dans la stratégie de blanchiment des royalties

** C'est probablement d'où vient l'agression de PFISTER contre Carlo SOMMARUGA et les accusations « d'hypocrite et d'antisémite ». Je rappelle à M. PFISTER que l'antisémitisme est une discrimination et une hostilité manifestée à l'encontre des **juifs**, c'est-à-dire des **descendants d'Abraham**. Les Khazars, les membres de la Cabale (Kabale) se disent juifs, mais ils sont en fait de faux Hébreux. Ce sont ces gens-là qu'a côtoyé Gerhard PFISTER au sein de la Fondation Jérusalem, Les ROTHSCCHILD et autres faux hébreux. Ce sont eux qui ont contribué dans une très large mesure, à l'escroquerie des royalties !

*** Dominique DE BUMAN avait déclaré à la Presse en juin 2006 : « **La société est complètement pourrie... Si je disais ce que je sais, la Suisse tremblerait** »... Voir détails plus bas.

Il ne fait aucun doute que Doris LEUTHARD-HAUSIN, Ministre de tutelle de SWISSCOM (premier Provider suisse), porte une responsabilité majeure dans la censure abusive du Site Internet WORLDCORRUPTION. En laissant le Provider SWISSCOM censurer un Site Internet sans aucun jugement, à la demande de la première ordonnance du procureur COLETTA déjà, il est évident que Doris LEUTHARD-HAUSIN a mis ses intérêts personnels et ceux de son parti, avant l'intérêt public.

Au-delà de la violation de l'Art. 49 LTC, Doris LEUTHARD démontre sa complicité directe au crime organisé en bande, à l'escroquerie et au blanchiment d'argent en fonction des faits précités. Elle est ainsi directement responsable des centaines de milliards d'impôts détournés. Elle personnifie le système Mafieux, selon la définition du préambule et ce comportement démontre que les Citoyens suisses ne doivent plus accorder aucune confiance, ni aucun crédit au Gouvernement suisse qui l'a cautionnée. Aucun membre du Gouvernement fédéral ne doit être autorisé à siéger, si des soupçons de crimes pèsent sur lui.

Démocratie en danger – Application des 7 requêtes du 23.05.2015

Si elle n'avait pas déjà démissionné, **Doris LEUTHARD devrait être destituée sur le champ, sans délai**. En vue de prochaines destitutions, se pose alors la compétence pour agir, sachant que **tous les membres du Gouvernement trempent dans la même corruption** et que **le Conseil National est lui-même présidé par un Mafieux qui connaît le système criminel en place et qu'il contribue à le maintenir ?**

La Suisse est un Etat démocratique dont la Législation est basée sur la Constitution fédérale. Il est inutile de rappeler que le Gouvernement et le Parlement, sont censés gouverner en fonction de notre Constitution fédérale et non de la « constitution » secrète à laquelle ils ont tous prêté serment.

C'est pourquoi, dès lors que la Constitution fédérale n'est plus respectée, que la Mafia a infiltré tant le Gouvernement que les Chambres fédérales, ou le pouvoir judiciaire ou encore l'Administration, il faut constater que **les Institutions politiques et judiciaires n'ont plus de légitimité pour gouverner**.

Il devient alors urgent de mettre en place un **Gouvernement de transition** qui devra faire appliquer les **7 requêtes adressées au Conseil Fédéral le 23 mai 2015, auxquelles il faut maintenant rajouter les hauts fonctionnaires (non élus) des Administrations**. Seule la destitution des Chambres fédérales, du Conseil Fédéral, et des Hauts Fonctionnaires, permettra de rétablir l'Etat de

Droit. www.swisscorruption.info/files/fm_55_23-05-2015.pdf

La société est complètement pourrie...

La preuve a été donnée que depuis 2006 au plus tard, la situation criminelle à laquelle sont liés nos « chers » élus, était connue et cachée au Peuple souverain... Rappelons que c'est en juin 2006 que le Président actuel du Conseil National et premier citoyen suisse, Dominique DE BUMAN, avait déclaré dans plusieurs articles de Presse, que : « « **La société « fribourgeoise »** (il était alors à Fribourg) **est complètement pourrie. Cela ne fonctionne que par les petits copains. On ne peut pas dire que tout soit nickel chez nous. Je le pense. Il faut l'assumer – Si je disais ce que je sais, la Suisse tremblerait** »... Et cet individu criminel est aujourd'hui le 1^{er} Citoyen suisse et Préside le Conseil National... C'est n'importe quoi et ça démontre que nos Autorités politiques se moquent du Peuple et de la Législation !!!

Dominique DE BUMAN savait de quoi il parlait puisque son frère Jean-Luc était impliqué dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties et c'est du reste sur cette base-là qu'au décès de Jean-Luc DE BUMAN, j'avais déposé une plainte pénale [Pièce 06 pdf](#) avec demande de séquestre de la succession. La plainte est restée **lettre morte à ce jour et engage la responsabilité de la Confédération et des personnes physiques concernées, solidairement... (dossier pdf DE BUMAN JL sur CD)**.

Les Mafieux qui seraient censés agir et ne le font pas, doivent tous être poursuivis pénalement ! Ils le seront également civilement de manière solidaire.

* * * * *

CITYCABLE (BOISY TV), Place Chauderon 23, 1002 Lausanne ([Pièce 07 pdf](#))

Jean-Yves PIDOUX Administrateur de Boisy TV est accessoirement Député vaudois. Il figure au RC de 33 sociétés dont la plupart ont sans aucun doute, contribué au blanchiment des royalties. Complice du blanchiment des royalties, Jean-Yves PIDOUX, avait déjà censuré le Site worldcorruption.info après la première ordonnance du procureur criminel Stéphane COLETTA.

Au-delà de Jean-Yves PIDOUX, relevons aussi les présences au RC Boisy TV, de **Daniel BRELAZ**, ex Conseiller National, qui vise une place de Sénateur au Conseil des Etats (sic !)... Il y a aussi **Claude ROMY, Peter LANZ et Claude HILDENBRAND** administrateurs de plusieurs réseaux de diffusion (Cablecom, etc.).

Mais il y a également **Eliane REY**, cousine de **Jean-Noël REY** † (Conseiller National, La Poste, BCVs, Direct Mail, DPD, Epsilon...), et sœur de **Micheline CALMY-REY**, ex Conseillère fédérale et Conseillère d'Etat genevoise lorsque les royalties ont été escroquées

www.worldcorruption.info/panama_papers.htm

www.swisscorruption.info/censure/censure08.pdf (Blocage succession J.-N. REY)

Il est intéressant d'observer la présence de Jean-Yves PIDOUX dans une multitude de sociétés fournisseurs d'énergie (électricité, gaz, pétrole) quand l'on comprend que la totalité de cette économie est détenue par ceux qui ont escroqué et blanchi les royalties à la première heure.

CREDIT SUISSE et SBG/UBS ont assurément été les bailleurs de fonds de cette économie, mais il faut aussi observer certains réviseurs comme **FIDUCONSULT** Fribourg pour faire le lien direct avec les Partis et l'Etat fédéral. On y reviendra plus loin. **Dominique DE BUMAN**, celui-là même qui a dit que la Suisse tremblerait s'il disait ce qu'il savait et **Urs SCHWALLER** aujourd'hui Président de La Poste, étaient tous deux administrateurs de FIDUCONSULT.

DFI Service SA, Chemin des Aulx 18, 1228 Plan-les-Ouates ([Pièce 09.pdf](#))

Si de prime abord **Malte WISKOTT** et ses Administrateurs ne semblent pas préoccupants, ses liens dans le crime organisé en bande valent le détour et démontrent un lien direct avec Marc BONNANT (en fait son associé Olivier PECLARD) www.worldcorruption.info/bonnant.htm

Le fichier DFI Services SA nous plonge au cœur de la corruption genevoise des royalties, au cœur des vrais Mafieux qui ont directement planifié l'escroquerie. Les liens avec **Philippe LATHION**, membre du **PDC**, sont intéressants à plus d'un titre www.worldcorruption.info/giroud-vins.htm L'étendue des connexions de Philippe LATHION ressortent encore mieux sur son propre fichier : ([Pièce 10.pdf](#)) www.worldcorruption.info/index_htm_files/censure10.pdf. Il en est de même pour des dizaines d'autres à l'instar de **Jean-Bernard BUCHS (506 sociétés)** ([Pièce 11.pdf](#))

FASTNET SA, Rue des Jordils 40, 1025 Saint-Sulpice ([Pièce 12.pdf](#))

Olivier BOURGEOIS Président, n'est pas le lien principal de la société avec le blanchiment d'argent, mais FASTNET, au travers de ses Administrateurs, nous démontre comment fonctionne la censure médiatique pour couvrir les crimes commis. **Patrick CHABBEY** en est un exemple (RINGIER, RHÔNE MEDIA, NOUVELLISTE, etc.). Il en est de même de **Gérard GEIGER** (TAMEDIA, RINGIER, MEDIPRESSE, etc.), ou encore **Beat LAUBER** (RINGIER, NZZ, LZ MEDIEN, DER BUND, etc.). Et pour couronner le tout, **Gilles MARCHAND** Président de la **RTS**... .. !!!

GOOGLE SWITZERLAND GMBH, Brandschenkestrasse 110, Zürich ([Pièce 13.pdf](#))

GOOGLE Switzerland GmbH a comme sociétés associées :

- Google International, LLC, Wilmington Delaware USA
- Google, Inc., Wilmington Delaware USA

Ces deux sociétés engagent ainsi leurs responsabilités dans le cadre du déréférencement du Site WORLDCORRUPTION et des conséquences économiques que cette censure contribue à causer sur le retard de la prise de contrôle des royalties.

La ([Pièce 13b.pdf](#)) est basée sur le fichier de Martin FREY, premier gérant qui a créé la Société GOOGLE en Suisse en 2004. La lecture de ce fichier nous permet de constater que la plupart des inscrits – et la liste est non exhaustive – sont directement liés au début du blanchiment des royalties. La plupart des banques qui ont pratiqué l'escroquerie y sont représentées.

GREEN.CH AG, Industriestrasse 33, 5242 Lupfig AG ([Pièce 14.pdf](#))

Cette société a été créée à Zug en avril 2007 sous le nom de Solution25. En regard des membres du Conseil d'Administration qui figuraient au RC à ce moment-là, il ne fait aucun doute que cette société a été financée par le blanchiment des royalties.

IP WORLDCOM SA, Chemin du Vuasset 4, 1028 Préverenges ([Pièce 15.pdf](#))

L'Administrateur **HOFMANN Daniel** est également administrateur de **Decibel SA à Vevey**, société dans laquelle est administrateur également Michel Pascal CHEVALLEY-CHAPERON à Rivaz.

Or, l'associé du plaignant Chef d'Orchestre se nomme Louis CHAPERON, avocat à Bulle. S'il devait y avoir un lien de famille, on peut alors considérer qu'il y aurait à nouveau là, conflit d'intérêt.

NETPLUS.CH SA, Techno-Pôle 3, 3960 Sierre ([Pièce 16.pdf](#))

Les administrateurs de cette société sont tous en liens avec des sociétés d'énergies (électricité, gaz, pétrole, etc.), des banquiers privés (Rothschild), des sociétés de CREDIT SUISSE directement impliquées dans l'escroquerie des royalties, des fiduciaires, ou encore avec **l'Oligarque Vitek RADOVAN, propriétaire du CPI Property Group**, dont l'un des administrateurs est le banquier Philippe MAGISTRETTI (UBP – ex Trade Develop. Bank SAFRA), UBP Genève, CMA Immobilier Crans-Montana, etc.). En d'autres termes, les administrateurs concernés baignent dans l'escroquerie

et le blanchiment des royalties.

NetplusFR SA, Rue de l'Etang 20, c/o Gruyère Energie SA, 1630 Bulle ([Pièce 17.pdf](#))

Claude THÜRLER Président de NetplusFR est également adm. de Groupe E SA Granges-Paccot. En 1998 – le début du blanchiment après la levée des séquestres avait débuté en 1996 – jusqu'en 2015, le Groupe E a été révisé par **FIDUCONSULT** et avait comme administrateur en 1998, un certain **Dominique DE BUMAN**, ex vice-Président du **PDC** suisse. Le Président de FIDUCONSULT en 1998, était **Michel VEZ** (306 sociétés dans le présent fichier) et le vice-Président **Paul ZBINDEN** (Sika, Siemens, JPF, etc.). A la même période, le Directeur de FIDUCONSULT était **Hans BRÜGGER** (193 sociétés) et le vice-Directeur **Jean-Bernard BUCHS** (506 sociétés). FIDUCONSULT Fribourg était alors révisé par **FIDUCONSULT Lausanne avec comme administrateur Michel VEZ...** De 2005 à 2014, est inscrit au même conseil d'administration, l'ex chef du groupe **PDC** aux Chambres fédérales **Urs SCHWALLER**, l'actuel Président de la Poste (sic !) On comprend mieux pourquoi le Conseil fédéral l'a nommé à la présidence de la Poste. Il est le garant de la corruption des Institutions fédérales qui mettra tout en œuvre pour garder le secret... Urs SCHWALLER a été administrateur de FIDUCONSULT de 2005 à 2014 (pic du blanchiment dans le Canton de Fribourg),

Voilà un petit exemple parmi des dizaines de milliers... **La société fribourgeoise est complètement pourrie...** C'est certainement à tout cela que pensait Dominique DE BUMAN, le Président du Conseil National et premier Citoyen suisse aujourd'hui, en s'adressant à la Presse en 2006.

SALT MOBILE SA, Rue du Caudray 4, 1020 Renens ([Pièce 18.pdf](#))

Plutôt qu'Andreas SHCÖNENBERGER à qui a été adressée la demande de censure, l'un des Administrateurs le plus en lien avec le blanchiment des royalties FERRAYÉ, impliqué dans la haute finance suisse et aux Conseils d'Administration des banquiers privés PICTET, serait plutôt **Jacques DE SAUSSURE** qui figure en page 1'158 du fichier. Notons aussi la présence de **Robert-Philippe BLOCH**, inscrit au RC de **SBG/UBS CH-020.3.923.521-9**, la banque dans laquelle étaient inscrits **Christoph BLOCHER qui a construit au début des années 1990, 117 usines chimiques en Chine** et Johann SCHNEIDER-AMMAN, tous deux ayant été Conseillers Fédéraux, le deuxième étant toujours en fonction. www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm

Observons encore la présence de **Peter BRABECK-LETHMATHE** au RC de SALT. Il est l'un des piliers de l'escroquerie des royalties ou encore Georges MÜLLER. Jeannine PILLOUD également dans la SA des CFF ou Amelia RÄSS directrice générale de SALT et ensuite au RC de PricewaterhouseCoopers qui devient réviseur de son ancien employeur... Où est l'objectivité dans la révision ?

Au début des années 1990, avant l'escroquerie des royalties, la branche télécommunication des PTT était le seul Opérateur téléphonique en Suisse. Ce n'est qu'en 1997 après la levée des séquestres des royalties, que SWISSCOM a été fondée en SA et que 48,8 % du capital a été ouvert au public. C'est à partir de là aussi que SALT – anciennement Orange – a été fondée (1998) il en a été de même pour SUNRISE en 2000.

En fonction des inscriptions faites au Registre du commerce pour ces sociétés, il devient évident qu'elles ont toutes été fondées et financées pour blanchir les royalties.

SUNRISE COMMUNICATIONS AG, Binzmühlestrasse 130, 8050 Zürich ([Pièce 19.pdf](#))

Le fichier pdf de SUNRISE Communications met en évidence les liens de la plupart des banques qui ont contribué à l'escroquerie et au blanchiment des royalties. Relevons la présence de **Christian BRÜCKNER** (Page 711) dans les RC de trois banques SAFRA. Edmond SAFRA qui était un ami de **Marc BONNANT** est certainement le plus grand blanchisseur des royalties. A lui seul il a permis de blanchir des centaines de milliards de dollars provenant des royalties :

www.worldcorruption.info/moneyplane.htm
www.worldcorruption.info/swissleaks-hsbc.htm

Il y a aussi **Robert KAHN** (Page 2'637), **Kurt LÜSCHER** (Page 3'205), **Andreas LUSSER** (Page 3'207) **Beat MOSER** (Page 3'589), **Ulrich RIMENSBERGER** (Page 4'202), **STRÄHL Werner** qui ont tous figuré au RC de **SBG / UBS CH-020.3.923.521-9** depuis l'escroquerie des royalties, jusqu'à la fermeture de la société, 7 ans après la fusion avec SBS dans la nouvelle UBS SA. Ils ont siégé aux côtés de **Christoph BLOCHER** www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm et de Johann **SCHNEIDER-AMMANN**... www.worldcorruption.info/panama_papers.htm.

Peter KURER (Page 2'970) est inscrit au RC de ABB Ltd CH-020.3.021.615-2, société dans laquelle a aussi été inscrit **Donald RUMSFELD** alors Secrétaire d'Etat à la Défense, dans la période durant laquelle les royalties étaient escroquées au moment des paiements effectués par la KOWEIT et pour la vente des systèmes...

UPC SCHWEIZ GMBH, Zollstrasse 42, 8005 Zürich ([Pièce 20.pdf](#))

La présence de **Flavio COTTI** (Page 1'303), dans les sociétés Cablecom, est significative de l'implication (encore une) des membres du Conseil Fédéral dans le blanchiment des royalties. Remarquons que Flavio COTTI a été lui aussi invité par les BILDERBERG et qu'il figure également dans la fondation Carnégie (comme Pascal COUCHEPIN) et dans un nombre significatif de sociétés impliquées dans le blanchiment qui nous concerne.

Les fichiers d'**Ulrich DIETIKER** (Page 1'502), de **Roland GERBER** (Page 2'246) valent aussi le détour.

Quant au fichier d'Armin HAAS (Page 2'568), il tend à démontrer que les réviseurs n'ont aucune indépendance et sont même les auteurs de la planification du blanchiment.

Tout comme pour SUNRISE, on retrouve des administrateurs de **SBG / UBS CH-020.3.923.521-9** en lien avec UPC-CABLECOM, à l'instar de **Bruno HOLDER** (Page 2'905).

Enfin, on peut observer que les administrateurs des anciennes sociétés de CREDIT SUISSE qui ont participé à l'escroquerie des royalties sont très impliqués dans CABLECOM. D'autre part, comment peut-on être administrateurs de CABLECOM et en même temps de KPMG, l'un des principaux réviseurs qui a contribué à la planification de l'escroquerie et du blanchiment ?

VIDEO 2000 SA, Avenue de la Gare 15, 2000 Neuchâtel ([Pièce 21.pdf](#))

Le fichier VIDEO 2000 regroupe les administrateurs d'un peu tous les autres Providers. Des administrateurs enregistrés aussi dans l'**Institut Suisse de Police**... Voilà des relations qui peuvent aider !

Synthèse

Il s'agit donc d'une **conspiration et d'un crime organisé en bande** entre magistrats judiciaires corrompus et Providers Internet qui contrôlent l'escroquerie et le blanchiment des royalties et qui voient ainsi le moyen d'échapper à la diffusion de leurs crimes par la censure illégale mise en place à la satisfaction de toutes les parties mafieuses et criminelles concernées.

En donnant suite à une simple ordonnance rendue par une procureure qui est leur complice, les administrateurs de Providers – au-delà de leur complicité dans le crime organisé et le blanchiment des royalties – se sont rendus coupables, de violations au sens de l'Art. 49 LTC, du non-respect des conditions d'octroi de la concession fixées à l'Art. 23 LTC, plus particulièrement à la let. b selon laquelle les Providers doivent garantir qu'ils respecteront le droit applicable des concessions.

Les Providers, par leur censure complice et abusive, sont gravement intervenus contre la préservation d'intérêts importants (détournement et blanchiment de capitaux qui auraient engendré des centaines de milliards de revenus fiscaux) et ont ainsi réalisé l'Art. 24 LTC qui fixe les conditions de révocation de la concession accordée.

Il devient inutile de chercher d'où provient le financement de ces nouveaux opérateurs criminels...

Faits

Ma plainte du 13 mars 2018 adressée au Président de la Confédération et son complément du 17 mars 2018, sont restées sans même un accusé de réception à ce jour, et confirment la généralisation de la corruption au niveau fédéral, en lien avec les Cantons.

Manifestement, le Président de la Confédération ne l'a pas transmise à une autorité compétente agréée pour son traitement...

C'est la raison pour laquelle je vous transmets non seulement les deux plaintes citées ci-dessous et déjà adressées à Alain BERSET, mais également un nouveau dossier de crime judiciaire vaudois qui confirme une fois encore l'urgence d'enlever toute autorité au pouvoir politique et au pouvoir judiciaire vaudois par une mise sous tutelle cantonale, pour préserver la sécurité des Citoyen(ne)s du Canton.

13.03.2018 BERSET Président Conf - Plainte c-Canton VD et confédération [Pièce 22.pdf](#)

17.03.2018 BERSET Président Conf - Complément Plainte c-Canton VD [Pièce 23.pdf](#)

09.04.2018 MP CORNU - refus de présenter à audience (nouveau dossier) [Pièce 24.pdf](#)

Voir d'autres crimes judiciaires graves commis par les autorités judiciaires vaudoises sous les liens suivants :

www.worldcorruption.info/burdet.htm

www.worldcorruption.info/gutknecht.htm

www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm

www.worldcorruption.info/aide_sociale.htm

www.worldcorruption.info/elections.htm (à ce jour sans nouvelle depuis le dépôt de la plainte)

www.worldcorruption.info/savioz.htm

www.worldcorruption.info/schneider.htm

www.worldcorruption.info/vogt.htm

www.worldcorruption.info/vaudoise.htm

Le lien www.worldcorruption.info/aide_sociale.htm est particulièrement intéressant en regard des magouilles que pratique le chef du Service des finances sur sa propre déclaration pour pratiquer l'optimisation fiscale. Qu'ensuite et au-delà de ses voyages en compagnie de milliardaires, il escroque les plus démunis du Canton à **l'encontre de la législation fédérale devient insupportable !**

Pour la petite histoire, le responsable de la taxation fiscale vaudoise Laurent JACCARD a porté plainte contre moi pour calomnie et je suis actuellement en procédure pour calomnie, le but étant de me condamner à nouveau à de l'emprisonnement...

Conclusion

Il appartient aux organes judiciaires **compétents d'ordonner la levée immédiate des ordonnances de censure** rendues par les juges criminels Sophie KOEHLI-RODIEUX et son collègue Stéphane COLETTA, et de les poursuivre pénalement pour complicité de crime organisé en bande au sens de l'Art. 260^{ter} du CPS.

Au surplus, nous – Joseph FERRAYÉ et moi-même – déposons des réserves civiles contre les différents Providers et tous leurs administrateurs actuels, pour avoir permis de mettre en place cette

censure sans qu'un jugement rendu par un Tribunal compétent n'ait eu lieu pour prendre cette décision. Les Procureurs précités sont coupables d'abus d'autorité sur ce point. Ils sont en outre coupables de violation des Art. 16 Cst relatif aux Libertés d'opinion et d'information, de l'Art. 30 Cst sur les garanties de procédure judiciaires, des Art. 35 et 36 Cst relatifs à la réalisation ou à la restriction des droits fondamentaux. Compte tenu de leurs intérêts personnels dans cette censure, le Procureurs se sont en outre rendus coupables de crime organisé en bande au sens de l'Art. 260^{ter} du CPS.

Les Providers et leurs Administrateurs quant à eux sont complices de crime organisé en bande au sens de l'Art. 260^{ter} du CPS et de violation des Libertés d'opinion et d'informations selon l'Art. 30 Cst. Ils sont coupables au surplus, de violation de la **Loi du 30 avril 1997 sur les Télécommunications (LTC)**.
www.censure.info/#xl_xr_page_index

Compte tenu du laxisme dont font preuves les « autorités » qui devraient prendre en compte mes plaintes et au vu de l'exorbitant montant de la responsabilité civile que la Confédération, les Cantons et les personnes physiques et morales concernées, à titre personnel et individuel, tous solidairement, vont devoir assumer, je requiers des intérêts de retard au taux de 5 % l'an sur toute somme que nous devons recouvrer. Le calcul des intérêts prendra effet au 1^{er} décembre 2018, si des procédures sérieuses d'investigations n'ont pas débuté avant cette date.

Notons encore que chaque nouvelle transgression du Droit par l'Etat ou ses représentants, tant au niveau fédéral que des cantonaux, contribuera à augmenter considérablement la responsabilité de la Confédération et des Cantons.

Ainsi, nous serons très attentifs à la prochaine élection des nouveaux / nouvelles Conseiller(ère)s au Conseil fédéral en décembre prochain. Si un(e) Citoyen(ne) ayant un **quelconque lien avec le blanchiment des royalties FERRAYÉ** est élue, la responsabilité civile de la Confédération sera invoquée, mais aussi celle de tous les Parlementaires des chambres fédérales qui élisent les représentants du Gouvernement. Cette responsabilité civile va se calculer en **dizaines de milliards** de francs, compte tenu de l'influence du personnage élu dans le système économique suisse et à l'étranger. Cette responsabilité sera individuelle et personnelle et toutes les parties seront solidairement responsables.

Des enquêtes pénales mettront en lumière les crimes commis. C'est sans délai que le Peuple doit être informé que des centaines (milliers) de milliards ont échappé à l'imposition, qu'une économie gigantesque a découlé de ce crime et qu'un bénéfice considérable pour les caisses publiques va résulter de la prise de contrôle par nous de toute cette économie, sans compter les amendes et autres dépens que les criminels devront assumer.

Il appartient maintenant aux organes compétents de mettre en cours ces procédures judiciaires, d'ordonner sans délai la levée de la censure de www.worldcorruption.info et d'informer le Public, par la Presse écrite à raison de deux parution par quotidien, hebdomadaire ou mensuel, dans toute la Suisse, que le Site précité est à nouveau accessible. Les frais engendrés seront à la charge des Providers et des deux Procureurs (facture totale divisée par 15).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations

Marc-Etienne Bardet

Annexe : CD-Rom avec Fichiers PDF des plaintes citées plus haut

Compétences et Récusations

La compétence du Ministère public de la Confédération est notamment fondée sur l'art. 304 CPP.

Toutefois, compte tenu des éléments développés ci-après et sur le Site Internet dénonçant le Procureur général de la Confédération www.worldcorruption.info/lauber.htm, la présente plainte ne pourra en aucun cas être traitée par le Procureur général **Michael LAUBER** et l'équipe sous ses ordres.

Les décisions prises à l'encontre du soussigné par le Procureur général de la Confédération et par le Ministère Public de la Confédération ou encore par le responsable des plaintes du Tribunal Pénal Fédéral, dans le cadre des procédures engagées pour recouvrer les royalties escroquées sur les brevets d'extinction et de blocage des systèmes FERRAYÉ, ne permettent plus à ceux-ci d'entrer en matière dans la présente procédure. www.worldcorruption.info/giroud-vins.htm Voir Mémoire du 24 octobre 2015 sur le lien précité.

Souvenons-nous que le « juge » du Tribunal Pénal Fédéral Stephan BLAETTLER, était collaborateur de Ernst & Young Zürich, la société qui a planifié l'escroquerie et mis en place les sociétés écrans au Panama chez **Mossack Fonseca** www.worldcorruption.info/panama_papers.htm Voir aussi le lien www.worldcorruption.info/societes_ecreens.htm

Les **multiples plaintes** adressées aux autorités fédérales politiques et judiciaires et classées sans suite dans le cadre de cette escroquerie dont le préjudice à ce jour est estimé à plus de 54'000 milliards de francs, est significatif de la complicité des membres qui administrent **l'Etat et le Pouvoir judiciaire** suisse dans ce crime organisé en bande. Voir aussi www.worldcorruption.info/reserves_civiles.htm
www.swisscorruption.info/files/2018-01-11_mpc_plainte_vez.pdf
www.swisscorruption.info/files/de_buman_succession.pdf
www.worldcorruption.info/corruption_ch.htm (Christoph BLOCHER)

L'ancien **Ministre de la Justice Christoph BLOCHER** est lui aussi l'un des principaux protagonistes de cette gigantesque escroquerie, au même titre que le **Ministre actuel Johann SCHNEIDER-AMMANN**, et à l'instar aussi d'un co-Administrateur (**Jacques Albert ORCHESTRE**) du plaignant **Chef d'Orchestre** – que tous les « juges » vaudois ont suivi dans les plaintes abusives pour nous faire emprisonner en n'instruisant qu'à charge et pour empêcher ainsi de dénoncer leurs crimes. Les trois individus précités étaient Administrateurs de **SBG/UBS Zürich CH-020.3.923.521-9** lorsque la banque escroquait et détournait les royalties. Cette situation démontre l'implication directe des Autorités politiques et judiciaires cantonales et fédérales dans l'escroquerie dénoncée. A cela s'ajoute la complicité en bloc des Autorités fédérales (Gouvernement et parlements) qui ont tenté de **remanier l'Histoire** en cautionnant unanimement le **documentaire révisionniste « l'Expérience Blocher »** pour couvrir et blanchir la fortune de Christoph BLOCHER fondée sur la seule escroquerie des royalties comme le démontre le lien précité. Je demande le séquestre immédiat de toutes ses sociétés et de ses biens personnels et ceux de sa famille. **C'est également grâce à cette fortune escroquée que Christophe BLOCHER a manipulé l'Opinion publique et créé le Parti UDC et ses 29 % de l'électorat suisse.** Il appartient à l'Etat fédéral de stopper ce système ou la Confédération devra en assumer les conséquences. Doit-on rappeler la prise de contrôle par BLOCHER de 24 titres gratuits en Suisse allemande financés par une fortune escroquée ?

Ajoutons encore, que des éléments ont été découverts lors de la rédaction des plaintes contre CarPostal, Raiffeisen, Groupe Mutuel, UBS et CREDIT SUISSE (pour les principales) qui sont actuellement en contrôle et vont être expédiée incessamment. SWISSCOM, RUAG Groupe Mutuel et les banquiers privés n'y échapperont pas et seront certainement des dossiers plus importants encore que CarPostal au vu des premiers éléments recensés. Et on ne parle pas encore des « réviseurs » qui sont à eux seuls des planificateurs du Crime Organisé en bande et des gestionnaires du produit des escroqueries... Dans ce contexte, il a été mis en **lumière la complicité directe de tous les membres du Conseil Fédéral depuis 1992.** Il en est de même pour la majorité des membres du Parlement. Mais

s'ajoutent aux politiciens, une grande majorité des Hauts fonctionnaires de l'Etat fédéral, impliqués dans les sociétés qui sont visées. C'est à cette situation que fait allusion le préambule de la présente plainte pénale, et à la destitution des chambres fédérales et du Conseil fédéral dont il est question dans les sept requêtes adressées au Conseil fédéral le 23 mai 2015, il faudra y ajouter maintenant TOUS les cadres supérieurs de l'Administration fédérale.

Il faut aussi aujourd'hui déduire, que **les membres du Gouvernement fédéral et de la plupart des Gouvernements cantonaux**, des Chambres fédérales et des Parlements cantonaux, mais aussi les cadres des Administrations cantonales et fédérale, **ont planifié, organisé et utilisé les services de l'Etat pour escroquer et blanchir des centaines de milliards de francs**. Ces individus, ont ainsi contribué à escroquer plus de 3'000 milliards de dollars de 1992 à 1996 et ils ont **privé l'état de revenus qui se calculaient alors en centaines de milliards de francs**. Au surplus, ils ont contribué à privatiser des biens publics pour en faire des sociétés anonymes dont le capital-actions et les dividendes – s'ils sont majoritairement en main publique – sont détenus par des actionnaires privés qui ont très certainement contribué à l'escroquerie et au blanchiment.

Il est urgent de dissoudre les Gouvernements et les Parlements pour rétablir l'Etat de Droit dans le sens des 7 requêtes déposées le 23 mai 2015 auxquelles il faut ajouter maintenant la mise à l'écart des hauts fonctionnaires cadres des Administrations.

www.swisscorruption.info/files/fm_55_23-05-2015.pdf

C'est en fonction de tous les faits cités, qu'il apparait dès lors impossible d'accorder une quelconque confiance et crédibilité aux membres de l'Institution judiciaire vaudoise, pas plus qu'aux politiques du reste.

* * * * *

Infiltrations Mafieuses dans les Institutions judiciaires vaudoises

Eric COTTIER – Procureur général du Canton de Vaud

J'ai recouru contre une Ordonnance COLETTA qui me condamnait à une privation de liberté sur plainte de Chef d'Orchestre pour calomnie. Renvoyé devant le Tribunal de Police d'Yverdon-les-Bains le 28 juin 2017, je n'ai pas assisté à l'audience présidée par **Sébastien SCHMUTZ** du Tribunal d'Arrondissement de la Broye et du Nord Vaudois. Ce dernier a **dû commettre un faux dans les titres** pour confirmer la condamnation abusive précédente du procureur COLETTA... voir ma plainte du 2 mai 2018 dans l'affaire du faux précité ([Pièce 25.pdf](#)).

Le procureur général corrompu du Canton de Vaud **Eric COTTIER** a rendu, en date du 3 août 2018, une Ordonnance de non-entrée en matière (art. 310 CPP) dans le cadre de la plainte précitée qui dénonçait une faute grave d'un « magistrat ». Voir mon recours du 23 août 2018 ([Pièce 26.pdf](#)).

Nous avons vu en pages 2 et 3, les raisons qui pourraient avoir motivé Chef d'Orchestre à déposer depuis 2002 (et ça continue) des dizaines de plaintes pénales abusives contre moi et les autres lanceurs d'alertes Daniel CONUS et Gerhard ULRICH.

Seule l'infiltration de magistrats Mafieux au service des élus politiques et actifs au sein de l'Institution judiciaire permet de comprendre et justifie pourquoi les différents procureurs qui ont été chargés des instructions, ont toujours refusé le droit à la preuve de la Vérité et n'ont instruit qu'à charge.

Chef d'Orchestre ayant été juge militaire, il n'est pas impossible qu'il ait aussi eu une prééminence sur la « justice » civile.

Quant à la condamnation de lanceurs d'alertes pour couvrir des crimes d'escroquerie et de faux dans les titres, celle-ci relève de violations crasses de l'Etat de Droit et ceux qui l'ont pratiqué doivent être licenciés et poursuivis pénalement ! Rappelons encore une fois que les trois lanceurs d'alertes ont cumulé plus de 10 ans de prison ferme et que ce n'est pas fini !

Jacques Albert ORCHESTRE a, au même titre que **Christoph BLOCHER** ou **Johann SCHNEIDER-AMMANN**, figuré au début des années 1990, au RC de la société **SBG/UBS CH-020.3.923.521-9** impliquée dans l'escroquerie de milliers de milliards des royalties FERRAYÉ. Toutes ces opérations conduites par la banque, se sont déroulées en dollars et cette précision aura une importance capitale le moment venu, puisque **les banques qui ont commis cette escroquerie en dollars, sont contrevenues à la législation US.**

Le Procureur général vaudois corrompu Eric COTTIER

COTTIER a la fâcheuse manie de ne traiter ses dossiers que sur la base de son « *intime conviction* ». Les preuves et les faits, n'ont aucune place dans son appréciation, seule ses convictions basées sur ses relations envers les **justiciables fortunés** forgent son intime conviction et conduisent aux condamnations qu'il prononce... !!!

J'en ai fait l'expérience lors de mon procès de juillet 2008, après avoir fait la preuve de la vérité sur le **versement des 100 milliards versés par le KOWEIT** pour l'extinction des puits en feu après l'invasion de Saddam HUSSEIN Le Procureur général et le président **Bertrand SAUTEREL** ont conclu que l'histoire des royalties relevait de mon imagination et j'ai été arrêté à la lecture du jugement. J'avais dû me battre contre mon avocat neuchâtelois Daniel BRODT et menacer de quitter le Tribunal, pour que le président accepte d'inscrire au procès-verbal le témoignage du témoin Eric DE LA HAYE-ST-HILAIRE, notaire du Gouvernement français qui avait collaboré avec le notaire genevois Pierre MOTTU pour la rédaction des conventions de transfert des fonds. Vous pouvez consulter la page 11 du jugement sur le lien www.swisscorruption.info/files/2007-07-06_page_11.pdf ou sur la [Pièce 27pdf](#) sur le CD joint.

On comprend dès lors pourquoi le Procureur général du canton de Vaud s'acharne à écarter abusivement et criminellement les plaintes qui lui parviennent sachant qu'il a obéi lui-même à l'auteur des **conventions notariées et enregistrées avec droit de timbre à l'Etat de Genève**, par le Notaire escroc Pierre MOTTU.

Exemples de conventions :

Convention TILLIÉ et WILDROSE c/o MOSSACK FONSECA Panama, avec solde créditeur de **USD 5,263 milliards** www.swisscorruption.info/royalties/133.pdf

La carte des signatures de CREDIT SUISSE (Schweizerische Kreditanstalt) de la société WILDROSE donnait la procuration individuelle à **Rainer E. GUT**, ex Président de la Banque Suisse. Rappelons que c'est Rainer E.GUT – dont le fils **Alexander** a repris la succession de papa au Conseil d'administration de la banque – qui, au début du blanchiment, avait repris au nom de CREDIT SUISSE, 50 milliards du capital de L'Oréal Paris (Liliane BETTENCOURT) et ces 50 milliards l'ont suivi lorsqu'il est devenu Président de NESTLÉ. www.swisscorruption.info/royalties/120.pdf

Le Tribunal cantonal des Assurances est présidé par Mme Tania DEMIERRE-DI FERRO **PLR**, épouse de Serge DEMIERRE Avocat et administrateur entre-autres de la société **Section vaudoise du Touring Club Suisse Cossonay CH-550.1.058.391-4**. Il n'est pas étonnant de trouver dans ce RC (2010-2013), le nom d'**Eric COTTIER PLR**, élu **procureur général du Canton de Vaud le 16.02.2010**, l'ex **Préfette Pierrette ROULET-GRIN (Présidente)** ou encore les **Députés** Eric BONJOUR /**PDC**, Anne DÉCAILLET /**PLR**, Stives MORAND /**PLR**, et bien d'autres dont le palmarès démontre une activité intense dans le blanchiment et dans les Clubs de services Francs-Maçons, ou encore au sein des **sociétés de révisions...**

Coalition du Crime organisé au sein de l'Etat, contre l'Etat de Droit !

Comment, avec tout ce petit monde dans le même bateau, Procureur général en tête, peut-on encore faire croire que l'Etat de Droit et la séparation des pouvoirs fonctionnent ? Vous vous moquez du Peuple souverain et le méprisez !

* * * * *

Il ressort clairement de ma base de données que l'ensemble des sociétés du **Touring Club Suisse** ont été restructurées, réorganisées et refinancées par le blanchiment des royalties FERRAYÉ. Prenons comme unique exemple Thomas et Marco CANONICA de la famille directe des avocats genevois Dante et son frère François CANONICA proches de Pierre MOTTU, l'auteur des conventions qui ont permis l'escroquerie. A noter que Thomas et Marco CANONICA ont été enregistrés le 14 novembre 1997 au RC de **(SBG-UBS) Schweiz. Bankgesellschaft Zürich Basel**, l'une des principales banques qui a contribué à l'escroquerie des royalties, alors que SBG/UBS annonçait le 7 décembre 1997, sa fusion avec SBV/SBS (Schweizerische Bankverein) pour créer la nouvelle entité UBS SA. Il fallait faire disparaître les anciennes entités de SBV/SBS et de SBG/UBS, pour tenter de dissimuler l'escroquerie et le blanchiment. Or, les CANONICA au même titre que le **Conseiller Fédéral Johann SCHNEIDER-AMMANN** (enregistré le 01.09.1993), n'ont été radiés de **SBG-UBS** qu'en 2006, quand la société a définitivement été radiée. **SBG-UBS** a donc été active illégalement durant près de 10 ans après la fusion officielle... J'ai déjà dénoncé cette situation, mais la **FINMA** présidée par un complice du crime **Eugen HALTNER** et dirigée par un autre complice (**Mark BRANSON** – Credit Suisse First Boston) n'a jamais réagi, pas plus que le Ministère public de la Confédération www.worldcorruption.info/lauber.htm Il est évident que quand on consulte les états des dirigeants de la FINMA dans ma base de données, les criminels en col blanc n'ont jusqu'à maintenant pas eu trop de craintes à avoir, **leurs intérêts étant bien protégés par les membres des Pouvoirs politiques et judiciaires et par la Mafia économique...**

* * * * *

Les décisions prises à l'encontre du soussigné (par le Procureur général du Canton de Vaud et par le Ministère Public en général (emprisonnement, censure du Site) ou encore de nombreux membres du Pouvoir judiciaire vaudois, dans le cadre des procédures engagées pour avoir dénoncé les escroqueries contre ma famille ou Birgit SAVIOZ ou celle des royalties sur les brevets d'extinction et de blocage des systèmes FERRAYÉ (voir les 6 liens ci-dessous), ne permettent plus à ceux-ci d'entrer en matière dans la présente procédure.

www.worldcorruption.info/burdet.htm – www.worldcorruption.info/savioz.htm –
www.worldcorruption.info/elections.htm – www.worldcorruption.info/historique.htm –
www.worldcorruption.info/panama_papers.htm – www.worldcorruption.info/fedpol.htm
et l'ensemble des dossiers BernLeaks.

Chef d'Orchestre dans l'affaire SAVIOZ touche davantage encore le Canton de Fribourg que celui de VAUD. Les problèmes de corruption dans l'escroquerie des royalties seront aussi importantes sur Fribourg que sur VAUD et le dossier CONUS www.daniel-conus.info démontre que les pratique vaudoises n'ont rien à envier aux fribourgeoises...

* * * * *

Procureur Jean-Marie RUEDE – Juge d'Instruction La Côte au moment des faits

Il était le JI chargé de l'enquête sur l'assassinat le 15 mai 2001 d'André SANCHEZ, propriétaire de BCS Capital Finance SA à Morges.

André SANCHEZ avait été nommé séquestre des royalties qui devaient être restituées à Joseph FERRAYÉ, par convention notariée du 12 janvier 1996 rédigée par le notaire genevois **Pierre MOTTU**.
www.swisscorruption.info/royalties/096.pdf

André SANCHEZ avait compris les détournements et le blanchiment des fonds par Patrick DAWSON Chef de la DEA pour la France et avait menacé les commanditaires de les dénoncer. il en avait témoigné dans une cassette transcrite par la justice, où il est fait état qu'un juge d'instruction vaudois (Jean-Marie RUEDE) avait été averti à plusieurs reprises des escroqueries commises... RUEDE ensuite chargé de la procédure suite à l'assassinat de SANCHEZ (Appendice 14 – Page 186 du mémoire) a interdit toute investigation sur l'aspect financier lié au décès.

André SANCHEZ avait été retrouvé à proximité de sa voiture incendiée, arrosé d'essence, qu'il ne s'agissait pas d'un accident. Le siège avant était imbibé d'essence, la porte arrière était restée ouverte. Le bouchon d'essence de la voiture n'a pas été retrouvé, pas plus que l'estagnon qui avait servi à l'arroser. SANCHEZ aurait craqué lui-même l'allumette pour se mettre le feu, ses habits étaient complètement brûlés, lui-même était rôti particulièrement aux parties génitales, mais il n'a pas lâché la boîte d'allumettes, puisqu'elle a été retrouvée à ses côtés loin de la voiture et intacte... L'homme et ses habits ont brûlé, pas la boîte d'allumettes qu'il tenait. Malgré cela, le juge d'instruction vaudois Jean-Marie RUEDE, après avoir eu connaissance de la cassette et des pièces retrouvées au domicile de SANCHEZ, a imposé la thèse du « suicide » et a interdit l'enquête sur l'aspect assassinat et financier du crime ! L'Inspecteur **Marcel COQUERAND** de la Brigade financière vaudoise à qui Joseph FERRAYÉ s'était adressé, avait refusé de prendre son témoignage.

Jean-Marie RUEDE juge d'instruction de La Côte à Nyon, **Marcel COQUERAND** Inspecteur de la Brigade Financière, **Jacques ANTENEN** 1er Juge d'Instruction cantonal de qui dépendait Jean-Marie RUEDE www.worldcorruption.info/burdet.htm aujourd'hui Chef de la Police cantonale vaudoise et accessoirement Maître chanteur, sont TOUS des complices actifs dans le cadre de l'escroquerie et du blanchiment de centaines de milliards de francs des royalties FERRAYÉ. Cette situation met en évidence l'aspect du complot (Art. 260^{ter} CPS) entre criminels et autorités judiciaires et engage la responsabilité personnelle et individuelle de tous les intervenants et celle de l'Etat, solidairement.

Fin juin 2001, **Me André CLERC** avocat de Joseph FERRAYE, avait annoncé par téléphone à son Client qui était alors à Nice, que SANCHEZ avait été assassiné le 15 mai 2001. Qu'il était en contact avec l'avocat vaudois de Moudon Emmanuel ROSSEL, chargé d'une plainte déposée par la famille de SANCHEZ (Epoque dont il était divorcé et son fils).

CLERC a dit à FERRAYE que le fils de SANCHEZ était à TOULON. FERRAYE a voulu obtenir le prénom du fils SANCHEZ pour le contacter afin d'obtenir une copie du dossier, ce qu'a refusé CLERC sous prétexte qu'il traitait le dossier avec ROSSEL et la Famille de SANCHEZ.

Le comportement de CLERC par la suite, a laissé penser qu'il s'était fait le complice de ROSSEL pour se faire corrompre. Il faut savoir que ROSSEL était **administrateur de la société de SANCHEZ**.

Outre la montagne d'incohérences qui ressortent des rapports de police, il faut relever encore qu'au moment des faits, ROSSEL et CLERC faisaient croire qu'ils étaient tous les deux convaincus de l'assassinat de SANCHEZ. En fait ils étaient complices. L'enquête qui était en cours à la demande de la Famille est restée sans suite et il n'a plus été question du tout d'une quelconque enquête sur un assassinat... Il a été prétendu qu'il n'y avait jamais eu d'enquête !

Seul le juge d'instruction vaudois Jean-Marie RUEDE a pu retourner cette situation avec la complicité des deux avocats précités.. [Mémoire Appendice 14 – Sanchez](#).

La mise en demeure envoyée le 20 février 2004 par Joseph FERRAYE au Parquet genevois, avait créé un mouvement de panique générale jusqu'à André CLERC qui s'était fait rallier au complot après l'assassinat de SANCHEZ.

C'est par cette pression et la panique qui régnait, que Joseph FERRAYÉ a obtenu la confirmation de CLERC, relative aux pièces bancaires pour 24 milliards de dollars que détenait la Juge Christine JUNOD dans son dossier d'instruction. Ces pièces lui avaient été remises par le détective privé Daniel LEVAVASSEUR. J'y reviens plus bas.

Lors d'une audience le 26 août 2002, avant qu'il n'ait été corrompu, André CLERC avait compromis la juge d'Instruction genevoise Christine JUNOD qui avait soulevé le sujet de l'indemnisation de FERRAYE (Page 188 mémoire). Celle-ci avait confirmé lors de l'audience en présence de Joseph FERRAYÉ, qu'elle détenait les pièces bancaires citées plus haut, mais Joseph FERRAYÉ n'avait jamais pu en obtenir une confirmation écrite.

Pièce 059 04.03.2004 Confirmation de CLERC – pièces bancaires pour 24 milliards
Pièce 060 06.08.2004 Idem www.worldcorruption.info/memoire.htm

Bien qu'il ait été membre du complot, **Daniel LEVAVASSEUR** ex Agent de la DST en France, engagé par Joseph FERRAYÉ pour retrouver les royalties escroquées, n'avait jamais accepté que Joseph FERRAYÉ soit exclu de toute indemnisation sur ses royalties. Le 23 août 2002, Daniel LEVAVASSEUR voulait déjà remettre des documents bancaires à FERRAYE, concernant 24 milliards de dollars provenant de ses systèmes, mais quand il a appris que 3 jours plus tard, FERRAYE avait une audition chez la Juge Christine JUNOD, il a renoncé à lui remettre les documents, pour sa sécurité, et lui a dit « **faites-moi confiance, c'est mieux de rappeler dans un premier temps à JUNOD que je lui ai remis les documents bancaires en question en novembre 1999** ». C'est ce dont il avait été question lors de l'audience du 26 août 2002.

Plus tard, sachant que Joseph FERRAYÉ n'avait rien obtenu lors de l'audience du 26 août 2002 chez la juge Christine JUNOD, Daniel LEVAVASSEUR avait voulu le rencontrer pour lui remettre personnellement les documents en question. Il a été assassiné le 2 février 2003, la veille de leur rendez-vous.

Les FAUX commis par des membres du pouvoir judiciaire genevois sur ses déclarations en audition ne pouvaient dès lors plus être contestés.

C'est à partir de là que le PV d'audition de Daniel LEVAVASSEUR qui avait toujours été retiré du dossier de la procédure pour que FERRAYE et ses avocats ne puissent pas le consulter, a été réintégré aux pièces mises à leur disposition. www.swisscorruption.info/royalties/040.pdf [Mém. Appendice 08](#).

En octobre 2004, alors que FERRAYE poursuivait ses investigations et après la deuxième confirmation précitée de CLERC **Pièce 060**, FERRAYE a composé le numéro de BCS FINANCE de SANCHEZ afin de déterminer si la société existait toujours et pour obtenir des renseignements des secrétaires.

Plus de 3 ans après l'assassinat de SANCHEZ, c'est Emmanuel ROSSEL son Avocat, qui a répondu... Il faisait dévier ce numéro à son Etude. Ceci laisse penser que la société BCS FINANCE dont ROSSEL était aussi administrateur, fonctionnait toujours en souterrain... Elle n'était cependant plus valide au Registre du Commerce...

Emmanuel ROSSEL a invité FERRAYE à le rejoindre le même soir à 17.00 H à son Etude. Lors de l'entretien, il a **menacé FERRAYE de mort** de la manière suivante : « **Maintenant si je vous tue, personne ne le saura et ça tranquillisera beaucoup de monde...** » ! Suite à ces menaces, FERRAYE a envoyé une mise en demeure à CLERC qui n'a jamais répondu ! ROSSEL ignorait avant ses déclarations, que j'étais au courant de cette rencontre.

* * * * *


BRUTTIN Pierre 1^{er} Président au Tribunal de La Côte à Nyon

Il était 1^{er} Président du Tribunal de La Côte au moment où André SANCHEZ a été assassiné. Il est aujourd'hui 1^{er} Président du Tribunal de Lausanne où il poursuit ses crimes judiciaires systématiques.

Exemple : Face à la corruption du Pouvoir judiciaire vaudois, j'avais déposé une plainte pénale en date du 5 mai 2017 au nom de l'entreprise Evolution-Parquets que je représente, auprès des Institutions politiques vaudoises et fédérales, pour qu'elles mettent en application l'Art. 302 CPP relatif à l'obligation de dénoncer. Puisque l'Etat de Droit n'est plus à même de fonctionner selon la mission qui lui a été confiée, il appartenait aux autorités politiques et judiciaires d'autres juridictions du Pays, de trouver le moyen de rétablir la situation. Du moins c'est ce que je pensais à ce moment-là, avant de comprendre (rapport GRECO) que les « politiques » sont les commanditaires des dysfonctionnements du Pouvoir judiciaire et qu'ensemble ils forment la Mafia d'Etat... [Pièce 28.pdf](#)

Pierre BRUTTIN et ses « juges » complices du Tribunal de Lausanne, ont condamné Evolution-Parquets à quelque **CHF 90'000.-** d'indemnisations de la **partie plaignante qui était au départ la partie criminelle**, blanchie grâce au cautionnement du **Tribunal Cantonal qui a refusé de traiter le dernier Appel déposé le 21 juin 2018** parce que nous avons refusé d'avancer les frais de procédure (RACKET). Durant quatre ans, les « juges » sous l'autorité de BRUTTIN, ont refusé de prendre en considération les motivations d'Evolution-Parquets et ont empêché l'entreprise de faire la preuve de la Vérité, pour satisfaire au RACKET des plaignants de la société **DS DERENDINGER AG**. Après de multiples procédures dans lesquelles les jugements relevaient de l'arbitraire et de la partialité, il n'était plus question de financer des frais de procédure qui ne sont en définitive eux aussi que du RACKET pour rendre des jugements en faveur des « petits frères » avant même d'avoir ouvert le dossier. **Pourtant, comme le démontre le suivi des faits en pages 4ss de l'Appel, il ne fait aucun doute que la Société plaignante aurait dû être condamnée comme auteur du crime** [Pièce 31.pdf](#).

Notons que le Président du Tribunal Cantonal **Eric KALTENRIEDER** n'a jamais répondu à la demande qui lui a été adressée le 28.08.2018, de surseoir aux frais.

Cette approche du dossier Evolution-Parquets était nécessaire pour cerner **l'envergure de nuisance du Président Pierre BRUTTIN**. Il faut maintenant se référer aux Pages 41ss de la [Pièce 27.pdf](#) pour comprendre les liens de BRUTTIN avec l'escroquerie et l'assassinat d'André SANCHEZ. Nous sommes là au **cœur de l'escroquerie des royalties et de l'assassinat d'André SANCHEZ, affaire dans laquelle baigne l'Etude d'avocats au service de DS DERENDINGER...** Il n'y a aucun hasard au fait que les procédures ont été viciées et le fichier DS DERENDINGER [Pièce 28.pdf](#) démontre l'envergure des liens d'influences ! 

Ajoutons encore que notre base de données comporte quelque 20 « BRUTTIN » de la même origine que Pierre BRUTTIN et qu'il y aura lieu de définir les liens de parenté et la complicité de la famille « BRUTTIN » dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties.

Une plainte pénale séparée va être déposée au sens de l'**Art. 260^{ter}** du CPS contre DS DERENDINGER et les associés de l'Etude Swiss Lawyers SNC (Guillon, Perritaz, Overney, **Favre & Cie**) à Fribourg, et en particulier contre Me Christian **FAVRE**.

* * * * *

Le dossier www.worldcorruption.info/elections.htm met en évidence les conséquences de l'élection des magistrats par les Partis politiques et l'aide au financement des Partis, par une restitution de leur salaire...

Qu'ils soient Conseiller(ère)s d'Etats ou Procureur comme dans ce cas, et qu'ils soient capables de violer leurs engagements (serment) pour couvrir les crimes que des fonctionnaires, d'autres magistrats ou eux-mêmes commettent, démontre les collusions entre Pouvoir politique et Pouvoir judiciaire. Le dossier « **Juges Voyous** » accessible depuis le lien précité, est significatif des manquements à l'Etat de Droit. En fait nous avons à faire à **de vrais criminels** comme le démontre les dossiers suivants :


www.worldcorruption.info/burdet.htm
www.worldcorruption.info/gutknecht.htm
www.worldcorruption.info/rosenstiel.htm
www.worldcorruption.info/romanens.htm
www.worldcorruption.info/aide_sociale.htm
www.worldcorruption.info/elections.htm (sans nouvelle depuis le dépôt de la plainte du 06.04.2017)
www.worldcorruption.info/savioz.htm
www.worldcorruption.info/schneider.htm
www.swisscorruption.info/files/vehicule-fm.pdf (plainte du 06.04.2017)

Concernant le vol du véhicule, nous avons appris plusieurs mois après le vol, que l'ordre d'enlever le véhicule avait été donné par le **Franc-Maçon Commandant de la Police de Morges Philippe DESARZENS et le Capitaine Martin von MURALT** (aujourd'hui Commandant sic !). Quant à moi, auteur de la plainte, je n'ai jamais été contacté jusqu'à aujourd'hui **22 octobre 2018**

* * * * *

Dans le dossier www.worldcorruption.info/aide_sociale.htm, on constate que des milliers de jeunes hommes suisses **étudiants et des bénéficiaires masculins de l'aide sociale**, se font escroquer systématiquement dans le cadre de la perception de la taxe militaire. Les magistrats vaudois autorisent ces crimes et les juges du Tribunal Fédéral confirment ces jugements.

Les faits sont pourtant démontrés de manière évidente sous le lien précité qui met en lumière le crime en cours. On ne peut pas facturer un impôt à un Citoyen qui a un revenu de ZERO et c'est pour ça que la LTEO a fixé le **calcul de l'impôt concerné sur le revenu fiscal IFD...**

Il n'y a cependant rien d'étonnant à ce que le Tribunal Fédéral autorise les escroqueries de ce genre, puisque par collégialité, tous les « juges » de la plus haute Cour du Pays se couvrent entre eux pour les crimes dans lesquels ils sont impliqués – eux ou leurs Partis. L'exemple du **Juge fédéral Roland Max SCHNEIDER** est représentatif de cette corruption www.worldcorruption.info/schneider.htm. 

Le Tribunal fédéral n'est en définitive qu'une organisation Mafieuse au service du Crime organisé en bande (Art. 260^{er} CPS), qui garantit l'impunité de ceux qui escroquent et blanchissent les royalties FERRAYÉ et bien d'autres crimes comme on l'a vu dans les dossiers cités plus haut. Les abus d'autorité des juges fédéraux, leur complicité aux crimes, outre leur responsabilité personnelle et individuelle, va coûter des centaines de milliards de francs en responsabilité de l'Etat si vous ne mettez pas ces criminels hors d'état de nuire, sans délai ! Appliquez les 7 requêtes (8 aujourd'hui) du 23.05.2015 !

* * * * *

Philippe COLELOUGH ex Juge Cantonal vaudois, aujourd'hui Juge d'arrondissement après avoir cédé sa place pour que sa Maîtresse **Yasmina BENDANI** reste en poste.

Philippe COLELOUGH a largement contribué à l'escroquerie du patrimoine BURDET et couvert tous les crimes dénoncés dans cette affaire qui ont été commis par des Francs-Maçons, dont le Préposé de l'Office des Poursuites Gilbert LAURENT. Le frère (François GRIN) du bénéficiaire de l'escroquerie (Philippe GRIN) est lui aussi Franc-Maçon et ami de Gilbert LAURENT dans la même Loge...

Philippe COLELOUGH et **Yasmina BENDANI** ont tous les deux été complices du crime judiciaire dans l'affaire LÉGERET, dont la condamnation n'a été fondée que sur la seule « intime conviction » du Procureur général **Eric COTTIER**.

Un autre crime judiciaire a réuni les deux « tourtereaux » **Philippe COLELOUGH** et **Yasmina BENDANI**... Il s'agit de **Jakob GUTKNECHT** qui est leur Victime. Il a tout perdu dans un crime dans lequel un **Franc-Maçon – Claude BUDRY** – a obtenu la complicité de hauts fonctionnaires pour se bâtir un château aux frais de l'ECA du Canton de Vaud qui était consentante (entre Francs-Maçons il n'y a aucune vergogne à voler l'argent des assurés) et du pauvre paysan qui lui a été ruiné.

Voir aussi www.worldcorruption.info/pittet.htm (Juge **Véronique PITTET-VUILLÈME**).

* * * * *

Patricia COLELOUGH ex épouse du Juge **Philippe COLELOUGH** est Administratrice de Forces Vives et des Retraites populaires. Les sociétés de Retraites populaires ont contribué au blanchiment des royalties à partir de la création de Forces Vives en 1998, lorsqu'elles ont créé la société avec les Rentes Genevoises et la Caisse cantonale d'assurance populaire (CCAP). Il est évident que le Directeur général d'alors – **Claude RICHARD** – a une responsabilité primordiale dans ce blanchiment, au même titre que son prédécesseur **Philippe-André BERTHOLET**. Les Président respectifs **Raymond JUNOD** (Un Avenir pour Genève), **Daniel SCHMUTZ** et **Jacqueline MAURER-MAYOR** et leurs Administrateurs n'échapperont pas à leurs responsabilités personnelles et individuelles, solidairement. On constate dans le fichier **Pièce 29.pdf** que la Banque Cantonale Vaudoise y tient une place importante. Rappelons que CREDIT SUISSE est propriétaire de la BCV et que l'acquiescement de **Gilbert DUCHOUD** confirme les liens du crime organisé.

* * * * *

Patrick COLELOUGH pourrait être le frère ou le cousin de **Philippe COLELOUGH**. Il est le fondateur et membre de la direction de CREA Genève INSEEC U. qui a été intégrée en 2014 dans la société « **Digitalswitzerland** » **Pièce 30.pdf**. Se les membres inscrits au RC de cette société sont déjà intéressants dans la base de données du blanchiment des royalties, ce n'est rien en comparaison des membres des différents comités internes de la Société. **Pierre MAUDET**, **Christophe DARBELLAY**, **Philippo LOMBARDI**, **Fathi DERDER**, **Rudolf NOSER**, etc., y côtoient les hautes sphères de l'économie criminelle suisse qui a contribué à escroquer et blanchir les royalties **FERRAYÉ**. Nombre d'entre eux sont liés directement au Providers contre qui cette plainte est déposée et d'autres à l'instar de **Martin Fritz VETTERLI** qui est directement liés au clan du Notaire genevois **Pierre MOTTU**... Ça semble tellement logique...

* * * * *

Dominique CARLSSON. Aujourd'hui retraitée elle a contribué largement à l'escroquerie du patrimoine **BURDET** www.worldcorruption.info/burdet.htm comme Présidente de la Cour civile du Tribunal Cantonal du Canton de Vaud.

Elle est mariée à **Kjell CARLSSON** dont la complicité dans l'escroquerie et le blanchiment des royalties ne laisse planer aucun doute. Il suffit de consulter ses liens dans notre base de données (**Pièce 31.pdf**). Notons que **Credit Suisse Trust AG** entre-autres, autant à Genève qu'à Zürich, ont été très impliqués dans l'escroquerie comme une multitude d'autres banques.

* * * * *

Au-delà des quelques juges cités ci-dessus, les différents fichiers des évaluations de **Gerhard ULRICH** font état d'une palette beaucoup plus large des crimes judiciaires. Ces évaluations sont accessibles sur www.worldcorruption.info/evaluations.htm